



Le Comité du départemental organise et contrôle les épreuves sportives départementales telles que :

- Les championnats départementaux seniors masculins et féminins
- Les championnats départementaux jeunes masculins et féminins (U21, U18, U15 et U13)
- Les championnats mini-basket masculins et féminins (U11, U9)
- La Coupe du Conseil Départemental.
- La coupe Jeunes

Les épreuves sportives sont réservées aux associations relevant territorialement du Comité exception faite des associations bénéficiant d'une convention dérogatoire (proximité géographique).

Le Comité fait parvenir au club les feuilles d'engagement d'équipe(s) avec les consignes afférentes.

Les clubs doivent procéder à l'engagement de leurs équipes **dans les délais indiqués** pour permettre l'organisation et le fonctionnement des différentes compétitions.

La gestion des compétitions est assurée par le Pôle Sportif. L'outil utilisé est un module du logiciel FBI. Ce module gère les calendriers, les engagements, les dérogations, les classements, les désignations des officiels ainsi que la gestion des feuilles de marque et la collecte des résultats.

Afin qu'une compétition puisse se dérouler, la commission sportive :

- Etablit un calendrier des différents championnats
- Définit les modalités administratives liées au déroulement de cette épreuve (conditions de participation, condition de modification des horaires de rencontre, formalités d'avant et après rencontre, la conduite à tenir en cas de problèmes tels que forfait, absence de licence, réserve, réclamation, intempéries..., la méthode de calcul des classements).
- Complète les modalités administratives par des règlements particuliers qui fixent le nombre de montées/descentes et les règlements annexes, les obligations financières...

Les associations disputant le championnat départemental sont assujetties à la charte des officiels.

